

« PERSONNE ICI QUI PARTAGE MES SENTIMENTS... ! »

« J'espère dans le Seigneur Jésus vous envoyer bientôt Timothée, afin d'être encouragé moi-même en apprenant ce qui vous concerne. Car je n'ai personne ici qui partage mes sentiments, pour prendre sincèrement à cœur votre situation ; tous, en effet, cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jésus-Christ. Vous savez qu'il a été mis à l'épreuve, en se consacrant au service de l'Évangile avec moi, comme un enfant avec son père. J'espère donc vous l'envoyer dès que j'apercevrai l'issue de l'état où je suis ; et j'ai cette confiance dans le Seigneur que moi-même aussi j'irai bientôt... ! » Phil 2:19-24.

L'apôtre Paul fit part de ses exhortations aux croyants de la ville de Philippi. En même temps, il exprimait ses espoirs et ses craintes concernant la vie et la marche spirituelles de ces rachetés, auprès desquels il aurait voulu être présent en personne, plus encore que par ses écrits ! Ne le pouvant donc pas, il souhaita envoyer Timothée le plus tôt possible, afin d'être rassuré de leur état spirituel et, par là même, tranquilliser son esprit. Or, les croyants de Rome, d'où Paul écrivit son épître, n'avaient pas le même fardeau spirituel que lui envers leurs frères et sœurs de Philippi. La tristesse de Paul était d'autant plus grande qu'en ne cherchant que leurs « propres intérêts », non seulement ces croyants ne cherchaient pas les intérêts de leurs frères, mais cette attitude révélait également en eux l'absence d'aspiration aux Richesses de Christ dont leur vie intérieure avait besoin. Car, lorsque la vie spirituelle diminue, la communion fraternelle ne subsiste guère, au point de ne plus se manifester de la manière dont l'apôtre Paul la décrit aux Corinthiens : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui... ! » I Cor 12:26.

Toute chose a un poids, son propre poids, qu'il soit matériel ou moral ; de même les choses spirituelles comme celles fraternelles ont un poids que l'on ressent et que l'on porte. D'ailleurs, l'on ne peut vivre dans la communion fraternelle et spirituelle sans accepter d'en porter le fardeau. L'Écriture déclare, en effet : « Souvenez-vous des prisonniers comme si vous étiez aussi prisonniers ; de ceux qui sont maltraités, comme étant aussi vous-mêmes dans un corps ... ! » Hébr 13:3. C'est donc en éprouvant ce dont souffrent ceux qui sont maltraités, c'est-à-dire, en acceptant de porter le poids des injustices autant que celui des souffrances de nos frères et sœurs en la foi, que notre intercession pour eux est efficace. Ces exhortations s'accordent avec celles qu'adresse l'apôtre Paul aux croyants de Rome : « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent ; pleurez avec ceux qui pleurent. Ayez les mêmes sentiments les uns envers les autres... ! » Rom 12:15-16. Ces sentiments sont le contenu spirituel, le « liant » même de la communion des rachetés entre eux... !

Il est donc besoin de toute la force du Seigneur quand l'on se trouve seul à porter les fardeaux spirituels d'autrui, d'où le besoin éprouvé par l'apôtre Paul de dévoiler l'état de son cœur à cet égard aux destinataires de sa lettre : « ... Je n'ai personne ici, leur écrit-il, qui partage mes sentiments, pour prendre sincèrement à cœur votre situation... ! » Phil 2:20. Dans cet aveu, l'apôtre mit l'accent sur la nature spirituelle de ses sentiments, et ceci d'autant plus qu'il souffrait de l'absence de ces mêmes sentiments en ceux auprès desquels il se trouvait. Il s'agit ici, non pas de « sympathie », mais de ce don d'« empathie », c'est-à-dire de cette faculté de s'identifier aux âmes, de ressentir ce qu'elles ressentent ! Cette relation s'opère à l'intérieur du cœur, puis en chaque cœur, et, enfin, entre les cœurs eux-mêmes. Et cela, en ce qui concerne, non seulement la communion fraternelle, mais, en particulier, la compréhension mutuelle de la Profondeur des « Richesses de Christ », c'est-à-dire, le discernement du Dessein de Dieu révélé à chacun de Ses enfants, toutes ces réalités spirituelles les unissant les uns aux autres dans une même vision intérieure, ainsi que l'exprime l'apôtre à ces mêmes Philippiens : « S'il y a quelque consolation en Christ, s'il y a quelque soulagement dans la charité, s'il y a quelque union d'esprit, s'il y a quelque compassion et quelque miséricorde, rendez ma joie parfaite, ayant un même sentiment, un même amour, une même âme, une même pensée... ! » Phil 2:1-2.

Cette « union d'esprit » entre les rachetés découle de la Pensée même de l'Esprit de Dieu, elle se vit réciproquement, intimement dans les vies, à l'exemple de cette « barre du milieu qui traversait les planches du tabernacle d'une extrémité à l'autre... », en les reliant intérieurement les unes aux autres : Exode 26:28, ainsi que l'écrit l'apôtre Paul aux croyants de Corinthe : « ... Dieu nous connaît, et j'espère que dans vos consciences vous nous connaissez aussi... ! » II Cor 5:11. L'apôtre et ses compagnons d'œuvre espéraient qu'ils étaient connus des Corinthiens, non seulement en tant qu'hommes de Dieu, mais connus spirituellement tels que les apôtres eux-mêmes les connaissaient, c'est-à-dire, dans leur conscience ... ! Car l'homme spirituel ne peut être reconnu que par l'homme spirituel qui est de la même origine spirituelle que lui, sinon la profondeur de sa compréhension du Dessein de Dieu est perçue comme quelque chose d'inaccessible ou d'incompréhensible ... !

Contrairement au croyant charnel, le croyant spirituel est conscient de ses faiblesses, c'est d'ailleurs là un des signes de sa spiritualité. Plus l'homme connaît Dieu, plus il se connaît lui-même, car, en progressant dans la connaissance spirituelle de ce que le Seigneur « est », le racheté découvre, par contraste, ce qu'il est lui-même, et, surtout, ce qu'il n'est pas encore... ! Jésus dit à cet égard : « Je connais mes brebis, et elles me connaissent, comme le Père me connaît et comme je connais le Père ; je donne ma vie pour mes brebis... ! » Jean 10:14-15. Ces paroles mêmes de Jésus nous révèlent qu'il y a, de Jésus à nous et de nous à Lui, une connaissance intime, non pas de même étendue, mais de même Nature que celle entre le Père et le Fils... ! Ainsi, en étant intérieurement pénétrés de la Parole, la Parole est Vie au-dedans de nous, et l'intimité de cette Parole devient la substance de notre communion avec Dieu ! Et c'est dans l'Esprit de cette communion que la Parole se révèle en nous Présence de Dieu ... !

La profondeur du croyant spirituel et l'étroitesse du croyant légaliste manifestent la nature de leur foi en rapport avec la Parole. L'apôtre Paul écrit, en effet, au sujet des Juifs qui sont sous la loi : « Jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, un voile est jeté sur leurs cœurs ; mais lorsque les cœurs se convertissent au Seigneur, le voile est ôté... ! » II Cor 3:15-16. Le Juif légaliste a besoin de la Révélation de l'Esprit pour saisir la Grâce de Dieu accordée en Jésus-Christ, car il vit « selon la lettre », et non « selon l'Esprit » de la Parole ! Il en est de même de ceux qui croient en l'Evangile selon la lettre, c'est-à-dire, selon l'observance légaliste de la loi. En effet, le croyant selon la lettre peut avoir une obéissance méticuleuse de la Parole, sans, cependant, lui appartenir spirituellement, car il demeure encore « vis-à-vis » de la Parole, et non pas à l'intérieur d'elle. Il peut en connaître des vérités profondes, mais sans en avoir reçu le contenu vivifiant, sans que la Parole ait « fusionné » en lui ! Or, les cœurs ouverts à l'Esprit, lequel suscite en eux la soif spirituelle de la Parole, reçoivent de cette Parole, précisément, la Vie divine et la destination éternelle de la Voie qu'elle trace en eux. L'Esprit relie intérieurement les rachetés entre eux en communiquant la diversité et l'unité de la connaissance de Dieu ! C'est donc par l'Esprit de Révélation reçu en eux que les croyants spirituels se discernent... !

Jésus, s'adressant à Ses disciples, dit : « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père... ! » Jean 15:14-15. Ces paroles indiquent que le croyant selon la lettre a, par rapport à Jésus, le statut de « serviteur », tandis que le croyant spirituel en est l'« ami »... ! En effet, le serviteur ne sait pas ce que fait son maître, contrairement à l'ami, qui, en étant uni et servant dans l'Esprit du Maître, est habité de la pensée de la Parole avant de la connaître... ! Le serviteur a besoin d'un ordre pour obéir, il a besoin d'entendre pour agir, alors que l'ami pressent ce qu'il va entendre, il s'attend à ce à quoi il devra obéir... ! N'est-ce point-là partager, à l'exemple de l'apôtre Paul, les « sentiments qui étaient en Jésus-Christ... ! » Phil 2:5 ? D'où il ressort qu'il n'est possible d'être un serviteur éclairé qu'en vivant dans l'« intimité » de Dieu ... !